

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24/10/2024 à 9h30

Nombre de délégués en exercice : 34

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 24

Quorum : 18

Le Comité syndical a été convoqué le : 04/10/2024

L'affichage de la convocation a été effectué le : 04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois d'octobre à neuf heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de la Charente aval, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BURNET, Président.

Titulaires présents :

M. ALBRECHT Sylvain, M. BARREAUD Sylvain, M. BESSAGUET Bruno, M. BURNET Alain, M. CHATEAUGIRON Bernard, M. CHATELIER Jean-Michel, M. DE MINIAC Joseph, M. DURIEUX Michel, M. JAULIN Jacques, Mme LOUASSIER Nadège, M. MOUEIX Serge, M. PETIT Jean-Marie, M. PUYON Alain, M. RAFFÉ David, M. ROBLIN Didier, M. ROUYER Denis, M. STAUDER Jean-Denis.

Suppléants présents :

M. CLOCHARD Roland, M. MORIN Henri, M. VIALE Jean-Pascal.

Absents :

M. BELLU Alain, Mme BERNARD Micheline, M. BRUNETEAU Frédéric, M. DEMESTER Vincent, M. DUBOIS Richard, M. EHLINGER François, M. JOBIN Emmanuel, M. KRABAL Guillaume, M. MAZEDIER Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. PORTRON Didier, M. ROUSSEAU Jean-Yves, Mme SUBRA Chantal.

Pouvoirs :

Mme BALLOTEAU Claude (pouvoir à M. ROUYER Denis), M. COCHE-DEQUEANT Olivier (pouvoir à M. BURNET Alain), M. MIMOL Jean-Claude (pouvoir à M. DE MINIAC Daniel), M. PAPINEAU Joël (pouvoir à M. PETIT Jean-Marie).

Secrétaire de séance :

M. ROUYER Denis est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

Objet de la délibération : demande de subvention relative au poste d'Animateur du territoire « marais nord de Rochefort » - 2025

(suffrages exprimés : 24 / pour : 24 / contre : 0 / abstentions : 0)

Rapporteur M. Alain BURNET

Le Président rappelle au Comité syndical qu'afin d'assurer l'animation du territoire « marais nord de Rochefort », un poste d'ingénieur territorial a été ouvert et pourvu.

A ce titre, l'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG) peut être sollicitée.

Le plan de financement estimatif annuel de cette mission est le suivant :

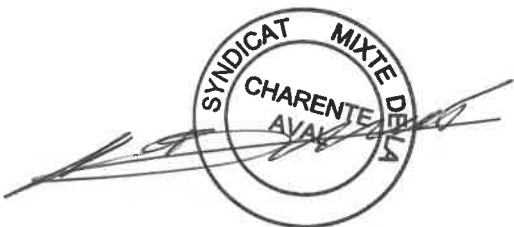
	Nombre de jours	Montant	AEAG	
			Taux	Aide
Frais salariaux de l'agent	226	46 000.00 €	70 %	32 200.00 €
Frais salariaux de direction et de secrétariat	112.5	37 134.96 €		25 994.47 €
	TOTAL	83 134.96 €		58 194.47 €
Dépenses de frais de mission		1 000.00 €	70 %	700.00 €
Frais d'amortissement de véhicule		2 300.00 €		1 610.00 €
Dépenses ponctuelles		1 000.00 €		700.00 €
	TOTAL	4 300.00 €		3 010.00 €

Après délibération le Comité syndical :

- autorise le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour l'année 2025,
- décide l'inscription des écritures comptables au budget primitif 2025,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Président,
Alain BURNET

Le Secrétaire de séance,
Denis ROUYER



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Denis Rouyer", written in a cursive style.

Transmis au contrôle de légalité le : 24/10/2024

Sous le n° : 017-200086031-20241024-n°2410202407-DE

Mis en ligne le : 29/10/2024

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes règlementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif de Poitiers.